

CONSEIL MUNICIPAL - 4 OCTOBRE 2021

1/ DISSOLUTION DE L'AFIAFAF ET TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Madame le Maire expose que le bureau de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier d'Ascoux a, dans sa délibération n° 2020-08 du 6 mars 2020, demandé sa dissolution et le transfert de l'actif et du passif aux communes adhérentes,

Considérant la délibération de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier n° 2020-09 du 6 mars 2020 qui propose que l'actif et le passif de l'AFIAFAF d'Ascoux soient attribués aux communes-membres, selon la clé de répartition habituelle, à savoir la superficie de la commune,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée accepte que les actifs et passifs de l'association, soit 24 % du solde total, et donne pouvoir à Mme le Maire afin de signer tout acte et prendre toute décision à ce sujet.

Il est précisé que ce montant d'environ 1100 € sera affecté à une acquisition de matériel auquel les agriculteurs auront également accès. La nature en reste à déterminer.

2/ PERSONNEL

Nouvelle embauche en remplacement de M. Ludovic LECAT au 1^{er} octobre 2021. Pôle Emploi a émis une annonce et nous avons rencontré M. Olivier GUICHARD avec qui nous avons signé un contrat d'un mois, avec possibilité de renouvellement jusqu'à la reprise de l'agent titulaire.

M. Emeric PAVARD a annoncé partir au 31/12/2021, ce qui impliquera une rupture du contrat initialement prévu jusqu'au 31 mars 2022.

Le nombre d'heures de travail de la secrétaire est insuffisant. Elle ne dispose que de 17 h hebdomadaires pour une commune dénombant près de 600 âmes.

Le temps estimé nécessaire à un exercice correct de la tâche qui lui incombe représente une journée supplémentaire par semaine, soit 25 h au total. L'assemblée demande de disposer d'une projection financière avant de se prononcer. La décision est reportée au prochain conseil municipal.

3/ TAXE D'AMENAGEMENT 2022

Aucune modification concernant ladite taxe. Elle a été fixée à son maximum il y a plusieurs années. Actuellement au taux de 5%, elle a rapporté 407,40 € en 2020.

4/ COMMISSION SOCIALE :

Rendez-vous avec le Secours Populaire pour une demi-journée de présence du camping-car acquis cet été, il stationnera place de l'église le dernier mardi du mois de 14 à 16 h 30.

Autour d'un café ou d'un thé, un moment de partage, vivres et vêtements offerts, discussions et réconfort. Flyer et affiches pour information à la population seront mis à notre disposition.

Dates : Mardi 23 novembre puis 21 décembre 2021. Ensuite, mardi 25 janvier 2022.

Dispositif d'Appui à la Coordination : présentation du dispositif le 14 octobre à Beaune.

Colosse aux pieds d'Argile : Prévention des violences sexuelles faites aux enfants vendredi 29/10 au château de Chameroles.



Mareau-Aux-Bois, palmes de la fanfare et des sapeurs pompiers

JARDINS PARTAGÉS :

En cours de préparation. Une réunion publique sera organisée. Les enseignants sont partie prenante dans le projet.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie.

Ma Commune Connectée.fr

Ce site sera ouvert à tout possesseur d'un e.phone ou ordinateur avec internet.

De plus, des messages peuvent être envoyés individuellement sur le téléphone de ceux que le désirent afin de communiquer les événements et actualités. Pour cela vous devrez envoyer une demande écrite en mairie : version papier dans la boîte à lettre ou courrier électronique à mairie.mareau-aux-bois@wanadoo.fr

La distribution de l'Echo de Mareau continuera bien évidemment à être réalisée dans la boîte à lettre des personnes qui le désirent, et par déduction ceux qui n'auront fourni ni d'adresse mail ni numéro de téléphone, ou manifesté leur intention de double transmission.

Le CRIJ Centre Val-de-Loire (centre régional d'info jeunesse) présente l'INFOTRUCK, outil mobile pour rendre l'information accessible à tous les jeunes Loirétains, accueil totalement gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Colis aux personnes de plus de 75 ans : propositions faites à étudier ainsi que la réédition du repas avant Covid...

3/ TRAVAUX A VENIR :

BATIMENTS : MAIRIE, Etc...

Mairie : l'assurance s'est prononcée pour la prise en charge des travaux de réfection de la façade y compris les fissures.

Le bâtiment est chauffé par des radiateurs électriques, sans isolation ni du toit, ni des murs, certaines fenêtres et portes sont toujours en simple vitrage, le carrelage des sols est décollé et fendu sur la totalité des pièces du rez-de-chaussée.

Etudier avec la Communauté de Communes du Pithiverais la possible mutualisation du système de chauffage, pour les bâtiments scolaires/cantine actuellement chauffés au fuel.

ADIL (ADEME) convention actée suite au dernier conseil pour bilan énergétique dans le cadre du Conseil en Energie Partagée. Une visite de M. Vincent ESPINASSE est prévue. Coût : 1€/habitant/an.

Etude patrimoniale dans le cadre du contrat de Pays par le PETR –(David VOYER avec intervention d'animateurs spécialisés : Xavier MOCH pour la géothermie et Olivier SILVERBERG pour la filière bois).

Aide à la décision des élus.

Subventions :

Études prises en charge à 60% par l'ADEME

Isolation : 50 % ou 60 % si matériaux bio-sourcés.

Travaux : COT Enr 45 % qui peuvent aller jusqu'à 75 % avec le contrat de Région.

+ 10 % du DSIL/plan de relance = maximum 80 % de subvention.

Si moins, il reste le Département avec le Volet 3 et l'Etat (DETR et/ou DSIL)

Une délibération sera à prendre en considérant les résultats du bilan énergétique, sur la pertinence du projet et l'opportunité de lancer des études plus approfondies : études de faisabilité (étude thermique d'un coût d'environ 1500 € à faire faire par un bureau d'étude spécialisé)

Proposer des dates à M. VOYER pour rencontrer les acteurs : 3 mercredis de fin octobre, début novembre, le temps de finaliser avec l'ADIL le bilan énergétique (factures CCDDP et électricité mairie), calcul des surfaces et volumes, etc...

VOIRIE :

Visite de l'expert d'assurance suite à l'activation de la Responsabilité Civile pour malfaçons de l'entreprise CRAMBES :

- travaux de réfection de la couche de roulement route de Laas en octobre 2020...

- la dernière tranche des travaux d'assainissement (route de la Varenne, route de Vrigny et rue des Grillères).

Aucun représentant de la SA Crambes, dont la secrétaire nous a annoncé que la société est en redressement judiciaire. Il faut donc faire vite, mais l'expert doit convoquer une seconde fois les parties... date annoncée pas avant mi-novembre. Affaire à suivre...

Confirmation du devis SOMELEC pour le remplacement des deux LED grillées route de Santeau... trop tard pour déclaration à l'assurance de la foudre de juin car prévenus mi-juillet.

SUBVENTION :

- La demande de subvention auprès du SIERP a été déposée pour l'horloge astronomique de la Ferrallerie.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets : SERD du 20 au 25 novembre 2021 :

Le conseil ne souhaite pas participer cette année en raison du délai trop court mais réfléchir pour l'an prochain à une programmation.

Des actions ont déjà été retenues par les enseignants :

- mise en place d'un composteur à l'école avec pesée des déchets sortis de la cantine

- récupération de graines pour plantation dans jardin à l'arrière de la cantine

- participation des enseignants aux travaux de jardinage avec les enfants, en projet scolaire.

- accompagnement des jardins partagés qui seront répartis aux volontaires. Les employés communaux remettent actuellement le site en état et réduiront les thuyas et sureaux existant le long de la cantine.